

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2018)

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'un avis de motion de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) sera donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0.0433%, appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Montréal, le 11 novembre 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie